

JEAN-MARIE MORIN

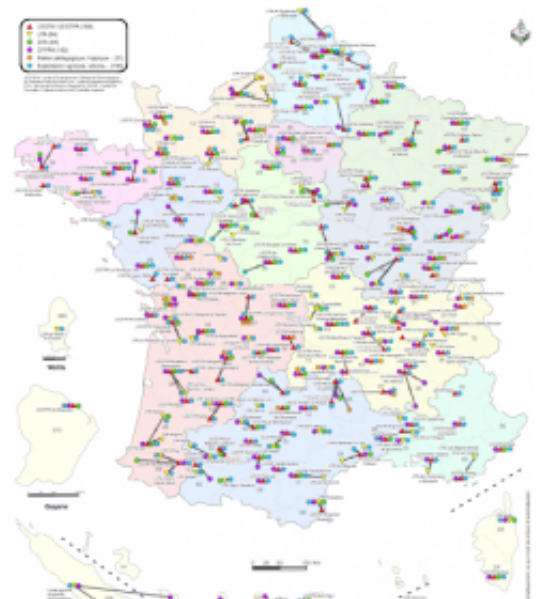


Témoignage de Jean-Marie MORIN

Animateur du réseau Agriculture Biologique SDICI, DGER, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Que représente l'enseignement public agricole en France ?

Établissements publics d'enseignement agricole technique en 2018



L'enseignement public agricole rassemble plus de 200 sites d'apprentissage, présents dans tous les départements, et concerne chaque année plus de 215.000 étudiants, élèves et apprentis de la formation professionnelle continue. Les exploitations agricoles de ces lycées représentent au total près de 19.000 ha de SAU.

Le code rural donne pour mission aux lycées agricoles ou EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et

de Formation Professionnelle Agricole) de participer à l'animation et au développement des territoires, de contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires. Ces établissements sont ainsi à l'écoute des initiatives territoriales et favorisent les coopérations, y compris avec les collectivités locales.

Quelle est la place de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole ?

La bio est systématiquement abordée dans nos formations agricoles, parmi la diversité des modèles de production étudiés, sur les volets agronomique, technique, économique, réglementaire...

Les formations « à orientation AB » et spécialisées en AB se développent, pour tous niveaux : BPREA, Bac Pro, BTS, certificats de spécialisation... Il existe également deux licences pro en agriculture biologique, dispensées par VetAgroSup à Clermont-Ferrand et l'IUT d'Angers.

Depuis 1991, de nombreux établissements ont souhaité mener des expérimentations en bio, et aujourd'hui 2/3 de leurs exploitations ont au moins un atelier bio, pour 22% de la SAU totale, un chiffre bien au-delà de la part de l'agriculture française en AB.

A Rambouillet par exemple, l'exploitation est aujourd'hui intégralement en bio, sur plus de 200 hectares, et deux entreprises de transformation se sont installées, valorisent le lait et privilégient les débouchés locaux.

L'enseignement public agricole peut-il être un partenaire de projets bio territoriaux portés par des collectivités locales ?

Les exemples de coopérations sont nombreux : approvisionnement des cantines locales par la production issue du lycée, mise à disposition des locaux pour des événements agricoles associant les acteurs publics locaux, mise à disposition des exploitations pour sensibiliser les agriculteurs aux pratiques de l'agriculture biologique comme le désherbage mécanique...

Dans l'Ain par exemple, un projet intitulé « De la protection d'un captage et de la ressource en eau par la reconception des systèmes de production agricole au développement de filières de valorisation des produits » rassemble différents acteurs autour du lycée agricole et de l'agglomération de Bourg-en-Bresse en vue d'inciter à changer les pratiques agricoles afin de protéger la ressource en eau (nitrates et produits phytosanitaires), en complémentarité avec les programmes déjà existants. Cela comprend des expérimentations techniques alternatives, des analyses technico-économiques pour évaluer la viabilité de ces changements pour les agriculteurs, des démonstrations de matériel agricole alternatif aux produits phytosanitaires couplées à des analyses d'eau régulières.

Les professeurs et leurs élèves peuvent également être associés à des projets territoriaux dans le cadre de travaux scolaires : expérimentations agricoles, études de faisabilité (d'une légumerie sur le territoire par exemple), études menées auprès de consommateurs, actions de terrain en lien avec l'agriculture et les milieux naturels...

Pour aller plus loin :

- Le site du [réseau FORMABIO](#)